50e ANNÉE (5e SÉRIE) — N° 24 — 15 JUIN 1933

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

LES SCIENCES AU PRESBYTÈRE

VII

FLORISTIQUE [1]

Comment étudier la flore qui nous entoure

I. CONSEILS GÉNÉRAUX. — Le « feu sacré ». — Le préjugé de la mémoire. — Une supériorité du clergé, — Les avantages de la campagne. — « A quoi cela sert-il ? » — Le coq et la perle. — « Etudiez dans la nature, non dans les livres ». — L'herborisation. — Importance de la tradition. — Ne pas rester des isolés, sous peine de stérilité. — Un exemple. — Sociétés et revues. — La confraternité botanique n'est pas un vain mot. — Publier. — Dessiner. — Apprendre les langues.

II. ETUDE DE LA FLORE. — *Festina lente*. — Partout, il y a des découvertes à faire. — Les *Flores* régionales. — Les diverses *Flores de France* : caractères distinctifs, utilisation, qualités, inconvénients. — Dans quel ordre les utiliser. — Bibliothèque du botaniste. — L'herbier.

I. — *Conseils généraux*

C'est un véritable plaisir pour l'esprit que de relire les vieux botanistes d'il y a un siècle. On y trouve une bonne humeur, une saveur, qui la plupart du temps ont fait place, depuis lors, à une sorte de raideur scientifique, impatiente de toute lenteur, plus rigoureuse sans doute, mais dépouillée de tout charme. Cette transformation n'est pas propre à la botanique ; elle se retrouve dans toutes les relations sociales. Notre siècle de mouvement, de vitesse, de ferraille et d'inquiétude a tué cette merveilleuse bonhomie qui donnait à la vie une douceur que nous ne connaîtrons plus. Qu'on songe à l'accueil fraternel et charmant qui nous réchauffait le cœur dès la porte du presbytère, auprès de la vieille génération sacerdotale que nous avons connue et vue disparaître !

C'était le temps où l'on nommait la botanique « la science aimable », où l'on savait qu'elle exige au moins une étincelle de « feu sacré ». « Il est possible que ce feu sacré, écrivait Germain de Saint-Pierre, auteur d'un *Dictionnaire* de botanique, ne s'allume qu'au contact du feu ardent d'un adepte zélé ; mais il est plus naturel et plus ordinaire qu'il s'allume de lui-même et de bonne heure, en présence du merveilleux spectacle de la nature. Si donc, tout petit enfant, vous avez laissé les jouets de carton et les jeux bruyants des enfants du voisinage, pour suivre avec bonheur les haies fleuries et le bord des ruisseaux, puis rentrer les poches pleines de cailloux, de coquilles et de fruits d'Eglantier, et passer ensuite des journées à admirer vos récoltes ; si, plus tard, vous avez, sans conseils, essayé de charbonner ou de peindre avec des couleurs de votre composition les fleurs ou les papillons du jardin : oh ! alors, avec de la persévérance et l'aide de Dieu, vous serez naturaliste [2]. »

N'est-ce pas charmant, dans sa grâce un peu vieillotte, mais si aimable ? Cette façon de sentir, qui fleure un peu le romantisme, un peu le XVIIIe siècle, révèle des sensibilités assez différentes des nôtres, mais n'enlève rien à la vérité des idées ainsi exprimées. Il est une vocation pour les naturalistes comme pour les autres orientations de la destinée, une vocation souvent brumeuse au début, souvent méconnue et contrariée, souvent accolée à d'autres vocations comme une activité secondaire dans le cadre d'une activité principale, mais qui comporte avec elle tous les avantages et toutes les récompenses des véritables vocations. « Malheureusement, hélas ! continuait notre auteur, un bien petit nombre de jeunes hommes se livrent à l'étude et aux travaux d'observation : ils courent après d'autres plaisirs, sans se douter qu'on trouve dans l'étude de la nature en même temps plaisir et bonheur, plaisir toujours nouveau dont on ne saurait se lasser, bonheur si vrai, qu'il dure toute la vie. »

Une vocation, c'est-à-dire des aptitudes et des goûts. Qu'on ne s'imagine pas, comme cela arrive couramment, que la botanique est affaire de mémoire, qu'elle exige par suite une énorme capacité d'emmagasiner des souvenirs avec une imperturbable facilité à les rappeler. Tous les vrais botanistes, comme tous les vrais savants, protestent contre cette imagination.

« Doué d'une heureuse mémoire, remarque à la fin du même article Germain de Saint-Pierre, on parviendra à connaître l'état de la science, mais on ne fera jamais avancer la science d'un seul pas. Privé de la mémoire des mots, mais largement pourvu d'aptitude, les impressions reçues seront plus profondes et plus durables ; on possédera à fond les connaissances acquises, et l'on pourra se trouver à même de contribuer aux progrès de la science. »

[1] Voir l'*Ami* du 16 mars.

[2] Germain de Saint-Pierre. *Nouveau Dictionnaire de botanique*. Paris, 1870, p. 530. Article paru d'abord en 1851 dans le *Guide du botaniste*, in-18, Paris.

Citons encore à l'appui de la même affirmation l'un des plus grands botanistes modernes, Alphonse de Candolle : « Un autre préjugé, — il vient de parler des inconvénients d'une spécialisation à outrance, — n'est pas rare chez les botanistes. C'est celui d'attribuer à une faculté spéciale, la mémoire, par exemple, une importance prépondérante. Pour quelques personnes, oublier les caractères ou le nom d'une plante, ne pas la reconnaître quand on l'a jadis étudiée, en un mot n'être pas un dictionnaire ambulant propre à éviter de la peine aux jeunes gens qui herborisent, c'est la preuve d'une complète infériorité, et celui qui a obtenu quelque réputation sans une excellente mémoire ne doit être qu'un charlatan ou un intrigant. Il y a pourtant des animaux qui ont plus de mémoire que l'homme, et les paysans en ont plus que les lettrés. Une forte mémoire est très utile, mais on peut y suppléer par de l'ordre. Jean-Jacques Rousseau s'est permis de dire dans ses *Lettres sur la botanique :* « J'ai toujours cru qu'on pouvait être un très grand botaniste sans connaître une seule plante par son nom ». En isolant ce mot de toute autre idée, il pourrait passer pour un des nombreux paradoxes de l'auteur ; mais il faut ajouter qu'un botaniste, même médiocre, peut toujours savoir un nom, quand il le veut, en cherchant dans les livres et les herbiers. On supplée à la mémoire, bien mieux qu'au défaut de jugement [3], de persévérance ou de méthode [4]. »

C'est parler d'or et il n'était pas superflu d'insister sur ce préjugé tenace et répandu, qui veut qu'un savant soit une outre gonflée de mots, comme certains champignons, que le peuple nomme Vesses-de-loup, le sont de poussière qu'ils répandent en nuage au moindre choc. La science est une question de méthode et non de mémoire. Les magasins à formules, à noms, à notions toutes faites, ce sont les livres et non pas l'esprit. Qu'on les ouvre, et l'on y trouvera tout l'assortiment, toute la pacotille et même tout le bric-à-brac que l'on pourra désirer. L'esprit, donc la mémoire, est activité vivante, qui doit être réservée à une œuvre vivante et ne pas se résoudre en une misérable mise en conserve.

Non seulement la vocation de naturaliste s'allie fort bien, comme l'ont démontré des milliers de brillants exemples, à la vocation ecclésiastique, mais le clergé se trouve considérablement avantagé par rapport aux laïques. S'il est vrai que ses ressources matérielles sont souvent limitées, que son ministère est beaucoup plus chargé qu'autrefois, qu'il est le plus souvent aussi retenu dans l'isolement d'une campagne et loin des centres d'étude, il est vrai aussi qu'il a son chez soi, son grenier et son jardin, le calme nécessaire à l'observation et à la méditation, l'indépendance de ses mouvements et toute facilité pour user à sa guise de son temps libre.

On ne saurait trop apprécier ce dernier avantage. Combien de naturalistes, des mieux doués, se voient emprisonnés et ligotés, mis pratiquement dans l'impossibilité de faire œuvre utile, par leur situation et leurs liens de famille ! J'ai l'occasion de rencontrer très fréquemment un excellent père et excellent mari, passionné pour la botanique, l'entomologie, la géologie, muni d'une très solide formation première, doué de la curiosité, du sens de l'observation, qui sont au point de départ de toutes recherches, avantagé de surplus par une mémoire impeccable, et qui de tous ces dons ne peut rien tirer parce qu'il lui faut partager son existence en deux parties étroitement délimitées, l'une passée au bureau, pour assurer la matérielle, ce qui est normal, mais l'autre absorbée par les exigences tyranniques de la vie familiale. Ses vacances même sont paralysées par le nervosisme d'une épouse qu'il ne veut pas contrarier. Et combien d'autres combinaisons d'*impedimenta* analogues ! Tel encore cet ami à nous, qui fut excellent et brillant botaniste, et depuis a renoncé totalement à la botanique parce que sa femme trouvait son herbier trop encombrant. Pauvre femme !

Où le botaniste est-il le mieux pour travailler ? A la campagne. Ecoutons encore Germain de Saint-Pierre : « N'eussiez-vous au soleil ou dans les bois que la plus modeste des maisonnettes, remerciez encore la Providence d'un si grand bienfait : vous posséderez moins de livres peut-être, mais vous aurez choisi les plus utiles ; moins de plantes, mais vous aurez eu le plaisir de les récolter vous-même. Et quant à la beauté de la nature qui vous entoure, elle appartient à tous, et est seulement plus grande aux yeux de ceux qui l'aiment le plus et qui savent le mieux l'apprécier [5] ». A la campagne le champ d'études commence à votre porte, il n'est pas bouleversé et gâché comme dans les banlieues des villes, il vous permet des explorations de toute durée : une demi-heure de promenade peut y être aussi fructueuse qu'à un citadin un voyage d'une demi-journée. La place n'y est pas mesurée comme dans une ville ; on peut y développer à l'aise ses collections. Le grenier y complète les aisances de l'appartement. Le jardin, même limité, même consacré aux légumes, peut toujours faire une petite place aux plantes intéressantes que l'on désire suivre de plus près, celles que l'on sèmera pour expérimenter sur la constance de leurs caractères, celles que l'on cherchera à greffer, à hybrider.

Le seul inconvénient de la campagne est l'isolement relatif. Nous verrons comment y parer. Les paysans comprennent assez facilement un genre de recherches comme celles du botaniste et ne s'étonnent pas de le voir recueillir des plantes et les préparer. Cependant ils ont peine à croire que l'on puisse les étudier pour elles-mêmes et non dans

[3] Est-ce une allusion à l'épitaphe facétieuse bien connue : *Vir bonæ memoriæ, expectans judicium ?*

[4] Alph. de Candolle, *La Phytographie ou l'art de décrire les végétaux*, Paris, 1880, p. 14.

[5] Germain de Saint-Pierre, *op. cit.*, p. 818.

un but médical. Leur idée est que toute production végétale a ses vertus, le tout est de les connaître. Aussi leur perpétuelle question sera-t-elle : « A quoi cela sert-il ? » Ils ne sont point en cela différents de la plupart des citadins, pour qui l'utilité reste également le seul objectif acceptable. Tous les profanes raisonnent là-dessus avec une parfaite uniformité. Il faut reconnaître qu'il est impossible de leur répondre catégoriquement, pour la simple raison qu'il est impossible de faire partager à quelqu'un l'expérience de sentiments et d'états d'âme qu'il n'éprouve pas. « L'expérience est une lanterne sourde, a-t-on dit, elle n'éclaire que celui qui la porte. » Pas plus que nous ne pouvons nous faire une idée des états mystiques d'une sainte Thérèse, le vulgaire ne peut s'en faire une des joies ni des curiosités purement scientifiques. Parler de la satisfaction que trouve l'esprit dans la recherche et la découverte de faits nouveaux et de lois naturelles, dans la beauté des plantes étudiées avec méthode et dans leurs intimes secrets, serait se condamner à trouver peu d'écho chez son interlocuteur. Faire entrevoir les services que la connaissance des plantes rend à l'agriculture, à l'horticulture, à l'économie domestique, à l'entretien de la santé et à la guérison des maladies, c'est déjà se faire comprendre beaucoup mieux. Mais il restera toujours dans l'esprit des bonnes gens un point d'interrogation auquel il faut se résigner. Ils ne comprendront jamais que le botaniste attache quelque importance à la rencontre d'une « mauvaise herbe » sans propriétés médicinales, qu'il passe des heures à l'examiner et semble attacher à sa découverte et à sa possession un prix inestimable. La Fontaine a dégagé la moralité de cette situation dans une de ses fables. Ne reprochons pas au coq de préférer le grain de mil, il sortirait de son rôle en faisant autrement ; mais trouvons-nous heureux de savoir apprécier la perle à sa valeur. Introduits par le Créateur dans un jardin merveilleux, nous savons admirer et aimer cette infinie bonté, et ne sommes pas l'hôte malotru qui, pareil aux animaux, ainsi que le disait le vieux Linné, ne songe qu'à satisfaire son appétit, sans jeter même un regard sur les magnificences dont l'a entouré son souverain Bienfaiteur.

« Etudiez dans la nature, non dans les livres », disait Agassiz. Appliquée à la lettre, la formule serait d'une parfaite absurdité. Que contiennent les livres ? L'expérience accumulée d'innombrables générations, l'acquis de longs siècles d'observations et de recherches. En faire litière serait folie. Quand on voit la peine infinie qu'ont eue nos prédécesseurs pour distinguer les espèces les unes des autres, pour reconnaître des groupes naturels, comment prétendre à soi seul, en quelques années, fournir l'équivalent de ces efforts accumulés ? Songeons que les botanistes du XVIe siècle, De l'Ecluse (1576) et Gesner (1586), ne sont pas arrivés à distinguer plus de 600 espèces végétales, Linné, deux cents ans plus tard, pas plus de 8.551, sur les 200.000 et quelque que l'on compte aujourd'hui. Aucune science ne s'édifie sans la collaboration de tous les savants, ceux du passé comme ceux du présent.

La vérité, et sans doute est-ce ce que voulait dire Agassiz, c'est que les livres ne doivent être que des auxiliaires, des instruments, comme le sont la loupe et le microscope, et non l'objet direct de l'étude. Cet objet c'est la nature ellemême et la nature seule, devant l'autorité de qui nous ferons céder livres et théories si livres et théories se trouvent en contradiction avec elle.

Pour le botaniste le contact avec la nature se prend dans l'herborisation. Il lui faut apprendre à interroger chaque buisson, à suivre les rives des ruisseaux, à explorer mares et étangs, à gravir pentes et rochers, lentement, l'attention toujours en éveil, en recueillant soigneusement toutes les plantes qui le frappent, pour les étudier au retour, et les conserver si elles le méritent. Les conditions idéales de l'herborisation sont rarement réunies. Ici encore, résignons-nous. Les herborisations en groupe, sous la conduite d'un maître, ne peuvent se pratiquer qu'aux environs des grandes villes possédant des Facultés, une Ecole de médecine, de Pharmacie. Elles ne peuvent être utiles que provisoirement et dans des limites assez étroites. Le mieux serait de pouvoir herboriser à deux ou trois, surtout si l'un des membres du groupe est déjà versé dans la science. C'est par des herborisations de ce genre que se transmet la tradition, d'importance primordiale dans certaines branches de la botanique. C'est ainsi que, pour les champignons, s'est formée l'école vosgienne, qui a pu conserver à la science la « tradition » pour nombre de formes des Quélet, des Mougeot, etc. Une seule excursion en compagnie d'un botaniste instruit, un examen, même rapide, d'un herbier bien fait, en apprennent davantage, au début, que six mois d'efforts persévérants mais isolés.

L'herborisation solitaire, à laquelle nous condamnent de plus en plus la raréfaction des botanistes et les conditions de la vie moderne, est peut-être plus grave et mélancolique. Elle a ses avantages, parce qu'elle permet une plus grande concentration de l'attention et laisse plus de jeu à la pensée personnelle. L'abbé Gérard, qui fut l'un des meilleurs connaisseurs de la flore vosgienne, était aussi le théoricien de l'herborisation solitaire, la seule, disait-il, où il ait fait des découvertes.

Solitaire ou non dans ses herborisations, le point capital pour le botaniste est de ne pas demeurer isolé intellectuellement. Isolé, il restera un collectionneur d'herbes, comme d'autres sont collectionneurs de timbres, asservis à la petite vanité de se dire que l'on possède tant d'échantillons, tant de pièces rares. Et puis après ? Après viendront les héritiers qui jetteront toutes ces raretés au fumier. Et c'est tout ce qu'il restera d'une activité de vingt, trente, quarante années. Sorti de son isolement, au contraire, notre botaniste

sera entraîné à faire du travail scientifique, c'est-à-dire à sortir du cercle étroit de sa petite personnalité pour œuvrer à la tache commune.

Cent exemples se présentent à ma pensée qui sont autant de preuves de la stérilité à laquelle se condamne un isolé. Je n'en citerai qu'un, encore devrai-je le dépouiller de toutes les caractéristiques trop précises qui pourraient en désigner la personnalité. Grand dommage ! car elles sont curieuses et savoureuses. Toujours est-il que voici un vieillard qui, quarante années durant, est revenu persévéramment en un coin privilégié de nos Alpes, recueillant les plantes qu'il rencontrait, les étudiant avec la Flore élémentaire dont il dispose, celle, excellente d'ailleurs, de l'abbé Cariot. Il rêve, avant de quitter ce monde, de publier le résultat de tant de recherches. Remarquez qu'il aurait pu disparaître longtemps auparavant, et que, du fait qu'il n'avait rien publié, tout ce travail eût été perdu. Il ne faisait partie d'aucune société, ne lisait pas de revue botanique, se contentait de travailler pour sa satisfaction personnelle, et, étant très pieux, pour admirer Dieu dans ses œuvres. Voici qu'il rencontre un botaniste plus expérimenté. On cause, il fait part de ses projets. Echange de questions et de réponses. A-t-il étudié ses plantes à l'aide des grands ouvrages descriptifs ? A-t-il poussé leur détermination jusqu'aux sous-espèces et variétés ? Dans les genres difficiles, a-t-il soumis ses plantes aux spécialistes européens ? A-t-il tenu compte des différentes natures du terrain, des diverses altitudes, noté les plantes communes de la plaine qui remontent jusque vers les sommets, etc. ? Non, rien de tout cela. Alors quelle pauvre publication sera la sienne, et sans grande portée scientifique ! Mais, intelligence très vive et esprit resté très ouvert, notre vieux botaniste a saisi tout de suite, et ce qui lui manquait, et ce qu'il lui restait à faire. Il s'y met sans tarder, dépouille son herbier tout entier à la lumière de la *Flore* de Rouy, en compare les éléments à ceux des grandes collections de la Faculté la plus voisine, soumet ses espèces difficiles aux spécialistes respectifs, et finalement publie un travail qui ferait envie à bien des savants de métier. Une heureuse rencontre et une ouverture d'esprit peu commune chez un vieillard avaient transformé l'informe projet primitif en travail de premier ordre. — « Je rougis, quand je songe à ce qu'eût été ma brochure, si je ne vous avais rencontré », redisait l'excellent vieillard à son interlocuteur d'antan. Tout simplement, d'isolé qu'il était, il avait pris contact avec le courant scientifique et avait su en utiliser l'énergie.

Donc, nous ne saurions trop le répéter, faites partie d'une société, d'une société locale d'abord, si cela vous permet de trouver des compagnons d'herborisation, de la Société Botanique de France ensuite. Fondée en 1854, elle a toujours compté parmi ses membres tous les botanistes marquants. Marquants ou obscurs, et c'est là l'essentiel, tous y trouvent l'avantage de savoir où en sont les questions, dans quel sens il est bon d'orienter ses recherches, et surtout de trouver ce que, chez les enfants, on nomme l'émulation, mais qui n'est pas moins utile chez les grandes personnes [6].

En même temps lisons une revue botanique spécialement ouverte aux botanistes herborisants. Nous connaîtrons ainsi les progrès d'une science en perpétuelle avance, les trouvailles récentes, les recherches à faire. A tous les prêtres botanistes nous ne saurions trop recommander *Le Monde des Plantes*, fondé en 1901 par Mgr Léveillé, et qui répond exactement à leurs besoins [7].

Ceux qui peuvent, au cours de l'année, s'offrir un voyage d'une dizaine de jours, n'en trouveront pas de plus attrayant et de plus profitable en même temps, — les voyages de piété mis à part, — que la session annuelle de la Société Botanique. Ils y noueront les relations les plus agréables avec l'élite des botanistes, y participeront, dans des conditions avantageuses, à de grandes et fructueuses excursions, s'y retremperont dans la confraternité scientifique et la gaité de bon aloi. Ces sessions se succèdent sur les divers points du territoire : Dauphiné, Savoie, Auvergne, Pyrénées, Midi, Alsace, Corse, etc., etc.

De même, il faut parer à l'isolement par la correspondance. Les plantes qui vous embarrassent, tout botaniste se fera un plaisir de vous en donner le nom, lorsqu'il le connaît. Plus que chez aucun groupement scientifique, la plus parfaite confraternité est de tradition entre botanistes, et les déterminations de plantes comme les consultations sur les cas litigieux sont, entre eux, de pratique journalière.

Quelques conseils encore. Faites de la botanique scientifiquement. Je n'y insiste pas. C'est un corollaire de tout ce qui précède. Ne cédez pas au vain attrait d'un mou dilettantisme, qui prétend mieux aimer les plantes sans tant d'effort. Prétention dérisoire ! On n'admire que ce que l'on voit, et l'on voit avec l'esprit bien plus qu'avec les yeux. Ce n'est point paradoxe, mais vérité rigoureuse, scientifique et psychologique. Je ne puis m'arrêter à la démontrer ; il me faut me contenter de vous inviter à y réfléchir. La cécité de l'ignorant devant les détails les plus saillants qui lui crèvent les yeux et qu'il ne voit pas est une constatation d'une criante et perpétuelle actualité. On en a même tiré un jeu à devinette.

[6] Le siège de la Société Botanique de France se trouve, depuis sa fondation, 84, rue de Grenelle, Paris 7e. La cotisation annuelle est de 75 fr. pour les membres résidant en France, de 150 fr. pour ceux qui résident à l'étranger, avec droit d'entrée de 20 fr. Ce taux paraîtra peut-être un peu élevé : il faut songer qu'il donne droit au *Bulletin*, qui forme un gros volume annuel, et procure de grands avantages pour ceux qui prennent part aux sessions. Faisons porter nos économies le plus possible sur le budget de notre vie matérielle ; à tout prix, sauvons notre vie intellectuelle ! La civilisation chancelante aura bientôt, plus que jamais, besoin des lumières du clergé !

[7] *Le Monde des Plantes, intermédiaire des botanistes*, bibliographie, informations, renseignements, offres, demandes, échanges, 7. Allée des Belles-Vues, Garches (Seine-et-Oise). 12 fr. par an, 15 fr. pour l'étranger.

Publiez les résultats de vos recherches, dès lors qu'ils sont acquis et certains, chaque fois qu'ils sont nouveaux. Ce n'est pas une question de vanité, mais d'utilité. La science n'avance que par la collaboration de tous. Tout résultat nouveau a son importance. Et partout vous trouverez du nouveau, dans les régions les mieux explorées, à plus forte raison dans un petit coin de province jamais ou rarement visité par des botanistes. Il n'y a pas à se retrancher derrière la modestie de ses trouvailles ni derrière son humilité personnelle. Seul est à envisager l'intérêt scientifique.

Habituez-vous à dessiner. Bien ou mal, il n'importe. Simplement du mieux que vous pourrez. On ne saurait trop insister sur ce point. Sitôt que vous connaissez assez les plantes pour savoir quels sont les caractères importants pour chaque groupe, dessinez soigneusement ces détails. Il ne s'agit pas de rendre la plante entière avec son port et ses traits individuels, tâche au-dessus de nos forces et au-dessus de celles de beaucoup de professionnels. La *Flore* Coste en est la preuve. Mais voici des Saules, par exemple : le dessin d'une feuille, d'une écaille de chaton, des étamines, de l'ovaire, du style et des stigmates, passé au crayon de couleur ou lavé d'aquarelle, sera aussi précieux, et parfois plus, que la plante elle-même, dont les caractères se déforment à la dessication.

De même il est bon d'avoir un groupe, un genre préféré, dans lequel, sans négliger pour cela les autres, on acquerra avec le temps une compétence incomparable ; c'est ainsi que se forment les spécialistes, qui sont d'un si grand recours pour leurs confrères. Je pourrais donner en exemple un simple instituteur versaillais, qui fut appelé en Amérique pour débrouiller un petit groupe dont il était devenu l'unique spécialiste.

Dernier conseil : mettez-vous très jeune aux langues étrangères, au moins à l'allemand ou à l'anglais. La science est internationale. Il n'y a pas une botanique française, une allemande, une italienne, une espagnole, — mais la botanique. Trop d'ouvrages importants sont écrits en allemand et en anglais pour que nous ne soyons pas amenés un jour à les feuilleter, sinon à les consulter et, ce qui serait fort désirable, à en faire des livres de travail habituel. On sait que les Allemands sont incomparables pour amasser des faits et des documents. Ils ont quelques *Flores* exceptionnellement érudites. Anglais, Espagnols, Italiens ont les leurs, qui peuvent intéresser spécialement soit les riverains de la Manche, soit les voisins des Pyrénées et des Alpes. Une connaissance élémentaire de ces langues suffit au botaniste. Et puis, qu'il prenne son temps et ne prétende pas les savoir en six mois. Il a devant lui des années à utiliser.

II. — *Etude de la Flore*

La boîte à botanique, la fameuse boîte verte, n'a pas besoin d'être décrite. Elle est incomparable pour garder aux plantes recueillies leur fraîcheur. Mais elle est un peu voyante et provoque le sourire. On peut essayer, dans les petites excursions, de la remplacer ; mais pour les grandes randonnées de plusieurs jours, les longues herborisations en montagne, il n'y faut pas songer. D'ailleurs dans ce cas ces petits inconvénients disparaissent. En dehors de ces grandes circonstances, j'utilise volontiers un grand sac d'appareil photographique doublé de moleskine, ou, pour les champignons, une musette du Touring-Club. A chacun de s'équiper à sa guise.

Au cours des voyages botaniques, il faut bien faire sécher le soir les plantes recueillies dans la journée. On utilise pour cela un cartable, paquets de feuilles de papier gris comprimés entre deux chassis garnis de toile métallique, formant presse à serrage réglable par un jeu de courroies ou de chaînettes de métal.

Pour une simple promenade, on peut fort bien se contenter d'un journal dans lequel on enroule les plantes avec précaution et que l'on glisse dans sa poche. S'il s'agit de plantes très petites, Mousses ou Lichens, une toute petite boîte de fer blanc suffira.

Ainsi muni, on se mettra en campagne. La consigne est d'aller lentement, en fouillant des yeux les moindres recoins. Parfois même, lorsqu'il s'agira d'espèces particulièrement menues, il ne faudra pas craindre la position « à quatre pattes » et l'exploration centimètre par centimètre. *Festina lente*. C'est alors souvent que l'on fait les plus jolies trouvailles.

Il en reste et il en restera perpétuellement à faire, même dans les régions les plus anciennement, les plus assidûment et les plus complètement explorées, comme l'est la région parisienne. De toutes nos régions françaises, c'est assurément la mieux connue. Pourtant il n'est pas d'année qui n'apporte au chercheur des nouveautés, plantes adventices ou spontanées, méconnues ou mal connues. Cela malgré la pauvreté relative de cette flore, que les manuels courants n'arrivent à étoffer qu'en étendant la région parisienne jusqu'à des limites indéfiniment extensibles, en y comprenant des espèces visiblement apportées et plantées par des botanistes amateurs de raretés, en dissimulant que telle espèce n'y existe qu'en quelques pauvres exemplaires. Avec tout cela un botaniste averti s'aperçoit vite que bien des changements se sont produits, que bien des rectifications sont à enregistrer, que plus d'une prétendue rareté se trouve en réalité fort répandue. Autant de trouvailles qui raniment, s'il en était besoin, son ardeur.

La boîte à botanique, ou le cartable, sur le dos suppose la *Flore* dans la poche. On ne peut herboriser fructueusement sans *Flore*, et plus celle que vous utiliserez sera détaillée, plus vous ferez de découvertes. Cependant le débutant doit se contenter de livres simples ; toute complication le gênerait, le rebuterait peut-être. Même avec des livres très simples, il lui arrivera de commettre de

grosses erreurs. Qu'il ne s'en effraie pas. C'est une étape nécessaire. Nous avons tous passé par là. *Errando discimus.*

Quelle *Flore* utiliserons-nous ? A cette question, comme à tant d'autres, il n'est pas de réponse universelle et absolue. Il faut tenir compte surtout de deux facteurs : la région à explorer, l'expérience botanique de chacun.

Dans une très grande partie de la France, en dehors des régions montagneuses, littorales et méridionales, le débutant ne peut trouver mieux que la *Nouvelle Flore* de Gaston Bonnier, in-18 de poche, comprenant les espèces de Phanérogames et de Fougères de la région parisienne, avec plus de 2.000 petites figures de détail. Les tableaux analytiques en sont si simples et si heureusement compris qu'ils guident le plus inexpérimenté jusqu'au nom de la plante, sans grandes chances d'erreur [8]. Plus simples encore sont les petits volumes du même auteur destinés aux jeunes élèves : *Petite flore contenant les plantes les plus communes,* avec 898 figures, et *Les noms des fleurs trouvés par la méthode simple,* avec 2.715 figures en noir et 372 photographies en couleurs [9]. Mais, le premier surtout, ils seraient vite insuffisants pour un adulte.

Pour les autres régions françaises, il n'existe pas de manuel spécialement destiné aux commençants.

Par le nombre et la valeur de ses floristes la région parisienne est de beaucoup la plus favorisée. Sans remonter jusqu'aux ancêtres, énumérons les *Flores* qui se trouvent encore actuellement en librairie ou dans l'occasion courante. Celle qui a fait époque au XIXe siècle est le gros volume in-8o de E. Cosson et Germain (de Saint-Pierre), *Flore des environs de Paris,* 2e édition, 1861, Paris, Masson [1]. Rédigée avec une méthode scrupuleusement scientifique, elle offre des descriptions vraiment parfaites, bien supérieures aux tableaux analytiques publiés à part dans un *Synopsis.* Mais elle n'est plus à jour, tant au point de vue des espèces et variétés qu'à celui des indications géographiques. N'empêche ! Il est bon de l'avoir dans sa bibliothèque.

L'ouvrage de poche le plus répandu autrefois était celui d'Al. Bautier, *Tableau analytique de la Flore parisienne,* petit in-18 de 464 p. dans ses dernières éditions (il est arrivé à la 20e et dernière en 1885), sans illustrations, qui a été complètement supplanté par Bonnier. Pauvre Bautier, à combien d'erreurs il a induit mes tentatives de débutant ! Il ne s'imprime plus maintenant.

Non plus que l'excellent *Vade-Mecum des herborisations parisiennes* de Lefébure de Fourcy, dont la sixième édition date de 1891, si commode pour l'herborisation avec ses descriptions concises permettant le contrôle des analyses. Il peut encore aujourd'hui former le compagnon habituel de tout botaniste un peu exercé. Si vous le trouvez d'occasion, ne le dédaignez pas [2].

Avec la remarquable *Petite flore parisienne* de Ed. Bonnet, nous sommes encore dans le domaine des livres épuisés, mais faciles à trouver d'occasion [3]. L'auteur a voulu, tout en restant suffisamment élémentaire, faire œuvre nettement scientifique. Aux tableaux analytiques très commodes, il a joint des descriptions complètes et méthodiques. En outre, il a été le premier à donner nombre d'espèces secondaires jusque-là généralement négligées par les auteurs parisiens. Malgré ses mérites, l'ouvrage, privé de gravures, n'a pas eu de seconde édition. Il reste des plus recommandables comme manuel d'appoint.

Il faut dire aussi que, si ces ouvrages ont disparu de la librairie courante, cela tient plus à la disparition de leurs éditeurs qu'à leurs qualités ou défauts respectifs. C'est l'une des plaies de la botanique française que cette disparition successive des éditeurs scientifiques, alors qu'à l'étranger nous voyons tant de grandes firmes se perpétuer et rajeunir sans cesse les livres de mérite. Chez nous on laisse tomber les meilleurs ouvrages comme des feuilles mortes, sans songer à leur infuser une sève nouvelle.

Le *Vade-Mecum du botaniste dans la région parisienne* de Jeanpert est déjà sur la voie qui conduit au cimetière des livres, du fait que son éditeur primitif s'est retiré en quelque campagne reculée, en abandonnant le dépôt à une librairie du boulevard [4]. C'est grand dommage. Jeanpert

[8] G. Bonnier, *Nouvelle Flore,* Librairie générale de l'enseignement, 4, rue Dante, Paris 5e, 15 fr. broché.

[9] Même librairie, respectivement 6 fr. et 22 fr. cartonné.

[1] La 1re édition, *Flore analytique et descriptive des environs de Paris,* 1845, formait un volume in-12 de texte compact, faisant suite au « Cours d'histoire naturelle » de Jussieu, Milne-Edwards et Beudant. — Un *Synopsis analytique de la Flore des environs de Paris,* l'accompagnait, réédité en 1859, petit in-16 de 582 p. L'usage en est peu pratique et peu commode. Par contre l'*Atlas de la Flore des environs de Paris,* 1845, des mêmes auteurs, in-12 de 41 planches admirablement dessinées par Germain, est encore précieux pour les genres difficiles *(Ranunculus, Polygala, Epilobium, Orobanche, Salix,* etc.). Tous ces ouvrages ne se trouvent plus que d'occasion.

[2] Eug. Lefébure de Fourcy, *Vade-mecum des herborisations parisiennes conduisant sans maître aux noms d'ordre, de genre et d'espèce des plantes spontanées ou cultivées en grand dans un rayon de 25 lieues autour de Paris,* 6e édition comprenant les Mousses et les Champignons (très incomplètement) et des *Addenda* par G. Camus, formant des tableaux très estimables des genres critiques, in-18 de 328 p., Paris, 1891. La 1re édition date de 1859. Ce livre est l'un des plus originaux sur la flore parisienne.

[3] Dr Ed. Bonnet, *Petite Flore parisienne contenant la description des familles, genres, espèces et variétés de toutes les plantes spontanées ou cultivées en grand dans la région parisienne avec des clefs dichotomiques conduisant rapidement aux noms des plantes, augmentée d'un vocabulaire botanique et d'un memento des herborisations parisiennes,* in-12 de 528 p., Paris, 1883.

[4] H.-E. Jeanpert, vice-président de la Société Botanique de France, *Vade-Mecum du botaniste dans la région parisienne. Tableaux synoptiques des familles, genres, espèces et variétés et 1634 figures de toutes les espèces de plantes croissant dans la région parisienne,* petit in-8o de poche de 242-232 p., Paris, L. Lhomme, 1911 ; actuellement en dépôt chez E. Le François, 91, boulevard Saint-Germain.

était un excellent connaisseur de la région parisienne, qu'il arpentait perpétuellement dans tous les sens. Son livre devait être le premier d'une collection de flores régionales tirées de la *Flore* Coste, et dont aucune autre n'a paru, pas plus que le *Supplément* à la *Flore* Coste si longtemps promis par le même éditeur. Le *Vade-Mecum* se compose de deux parties. La première, le texte, comprend les tableaux analytiques des familles, genres et espèces, disposés comme dans la *Flore* Coste, et assez détaillés pour servir de descriptions. Dans la seconde sont disposées sur deux colonnes les figures tirées de la *Flore* Coste, réduites de format, accompagnées des indications géographiques. Quelques espèces, qui manquaient dans l'ouvrage de l'abbé Coste, ont été ajoutées, généralement représentées par des dessins plus que médiocres (par exemple *Carduus acanthoides, Glyceria plicata*). Les avantages du livre de Jeanpert sont incontestables : il est bien précieux d'avoir sur soi les figures détaillées des plantes de la région et un bon texte analytique et descriptif. Par contre, à cause du papier couché sur lequel sont tirées les gravures, l'ouvrage est un peu lourd ; son format est un peu long pour la poche ; enfin, comme toute œuvre humaine, il reste incomplet. L'une des plus étonnantes lacunes est l'absence de l'un des Millepertuis les plus répandus, celui que Bonnier nomme *Hypericum quadrangulum* (et qui est *H. obtusiusculum* Tourlet).

Dans le Nord, dans l'Est, dans le Centre, les botanistes utilisent également les *Flores* parisiennes, en tenant compte des espèces, propres à leur région, qui n'y figurent pas. G. Bonnier et G. de Layens ont donné, il y a quarante ans, une *Flore du Nord de la France et de la Belgique*, avec 2.282 figures, qui a les mêmes mérites que la *Nouvelle Flore* [5].

Avec la *Flore analytique de poche de la Lorraine et des contrées limitrophes*, que complète un *Atlas* tiré de Coste, J. Godfrin et M. Petitmengin ont donné aux botanistes de l'Est un remarquable manuel d'herborisation [6]. Comme Bonnier, Coste et Jeanpert, les auteurs ont renoncé à la vieille disposition en tableaux dichotomiques avec renvois de chiffre en chiffre, qui n'instruisaient guère et ne mettaient pas en relief les affinités, pour adopter les tableaux synoptiques par accolades qui permettent de saisir à la fois les ressemblances et les dissemblances entre deux groupes donnés. Les premiers en France, ils ont, dans un livre élémentaire, abandonné la vieille routine, qui voulait qu'on commençât par les Renonculacées, groupe déjà très complexe, pour terminer par les plus simples, Graminées et Fougères. Adoptant résolument une classification scientifique moderne, ils sont allés au contraire, comme l'indique le bon sens, du plus simple au plus complexe, et, commençant leur travail par les Cryptogames, ils l'ont achevé avec les Composées.

Les botanistes de ces régions qui ne possèdent pas la *Flore* de Rouy, compléteront celle de Godfrin et Petitmengin par Godron, *Flore de la Lorraine* (1843 ; 3e édition, publiée par Fliche et Le Monnier, Nancy, 1883) ; Ch. Grenier, *Flore de la chaîne jurassique* (1865-75) ; Kirschleger, *Flore vogéso-rhénane* (1870) [7].

Dans James Lloyd, *Flore de l'Ouest de la France*, et Corbière, *Nouvelle Flore de Normandie*, les botanistes de l'Ouest ont deux ouvrages d'herborisation des plus satisfaisants [8]. Il manque à Lloyd des tableaux analytiques. Corbière donne à la fois d'excellents tableaux et des descriptions remarquables. Sa *Flore* est l'une des meilleures que nous possédions.

Pour les bassins moyens du Rhône et de la Loire, à l'exclusion de la région méditerranéenne et du Rhône helvétique, tout botaniste sait que la *Flore* de l'abbé Cariot reste unique et inégalée [9]. Elle n'est plus absolument à jour assurément, mais la masse de renseignements qu'elle fournit est énorme et ses clefs analytiques, surtout dans les éditions antérieures, sont d'une commodité difficile à dépasser. Il faut en dire autant de la fameuse *Flore du Centre de la France* de Boreau (3e éd. 1857), en 2 vol. in-8o, dont la meilleure édition, toujours recherchée, est bien la 3e et dernière, et non pas la seconde (1849) comme l'affirmait un préjugé répandu chez les botanistes de la vieille école. La *Flore d'Auvergne* du Frère Héribaud-Joseph, l'oncle de Mgr Verdier, archevêque de Paris, dans la nouvelle édition qu'en a donnée en 1915 l'abbé Hy, est aussi l'une des mieux réussies et des plus pratiques de nos flores régionales [1].

5 Et le même éditeur.

6 Julien Godfrin et Marcel Petitmengin, *Flore analytique de poche de la Lorraine et des contrées limitrophes*, in-12 de 240 p., Paris, Maloine, 27, rue de l'Ecole-de-Médecine, 1909, 25 fr. — J. Godfrin, *Atlas de la Flore analytique de la Lorraine et des contrées limitrophes*, 1608 figures noires, petit in-8 de VIII-230 p., L. Lhomme, Paris, 1913 ; actuellement en dépôt avec le Jeanpert. Ces gravures sont, comme dans Jeanpert, des réductions de celles de la *Flore* Coste. Les espèces de l'Est qui manquaient à celle-ci ont été ajoutées sous forme de bons dessins (par exemple *Bunias Orientalis, Rosa cuspidata*, etc.).

7 Le seul encore en librairie de ces ouvrages est Grenier, *Flore de la chaîne jurassique*, 1 vol. in-8 de 1092 p., 1865-1875, Baillière, 19, rue Hautefeuille, Paris 6e, 40 fr. Le Kirschleger, qui se vendait avant la guerre à un prix infime, est depuis 1918 recherché et devenu rare.

8 James Lloyd, *Flore de l'Ouest de la France ou description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées*, 4e éd., (par J. Foucaud), in-12 de 456 p., Nantes, 1886 ; 5e éd. par Gadeceau. — Corbière, *Nouvelle Flore de Normandie*, in-16, Caen, 1893.

9 L'abbé Cariot et le Dr Saint-Lager, *Flore descriptive du Bassin moyen du Rhône et de la Loire*, in-12 de 1004 p., Lyon, Vitte, 1897 ; forme le t. II et la 8e édition de la *Botanique élémentaire, descriptive et usuelle* des mêmes auteurs. Le t. I comporte les *Clefs analytiques*. De la 2e à la 7e édition, l'ouvrage portait le nom de Cariot seul, qui est le véritable auteur.

1 Paris, De Gigord, et Librairie, 77, rue de Vaugirard ; Tours, Mame ; Clermont-Ferrand, Valleix. C'est un in-16 de 640 p., d'une impression parfaite sur papier mince.

En plus de ces ouvrages régionaux, dont je ne cite que les principaux, beaucoup de départements possèdent leur *Flore* ou au moins leur *Catalogue*. Il est facile à chacun de se renseigner pour sa région. La plus remarquable de nos *Flores* départementales est sans contredit celle *de Loir-et-Cher* par Franchet (1885), qui, tirée à trop grand nombre, se vend à un prix dérisoire.

Pour ne point prolonger une énumération qui risquerait de devenir fastidieuse, nous ne citerons plus qu'un seul des ouvrages qui se limitent à une ou plusieurs régions françaises. Ce sera à propos du *Breviaire du botaniste* du chanoine Fournier. Publié en livraisons par l'auteur lui-même, à partir de 1924, l'ouvrage se trouve dans le commerce sous le nom de *Flore complétive de la Plaine française* [2]. Son titre comme sa méthode ont besoin d'être expliqués. Toutes les *Flores* dont nous avons parlé précédemment sont des ouvrages élémentaires, qui ne donnent qu'une très petite partie des sous-espèces et variétés, presque pas d'hybrides, alors que les recherches, depuis trente ou quarante ans, en ont fait connaître de grandes quantités, surtout dans des genres comme les *Mentha,* les *Salix,* etc. De ce fait, tous les botanistes sédentaires, arrivés assez rapidement à connaître les espèces linnéennes de leur résidence et des environs, sont portés à délaisser une recherche qui ne leur fournit plus d'imprévu. Or celui-ci pullule, dès que l'on pousse l'étude plus loin et que l'on aborde les « petites espèces ». L'auteur s'est donc proposé de leur offrir un livre qui complétât les autres, d'où son titre, et qui leur permît d'avoir en poche la substance des grands ouvrages de bibliothèque intransportables. Mais il y avait un péril à éviter. Ce complément d'information pouvait devenir une surcharge et surtout tourner au chaos. Pour éviter ce danger, chaque page est divisée en deux étages : dans la moitié supérieure, analyse descriptive en tableaux synoptiques des espèces linnéennes ; au rez-de-chaussée, en caractères plus petits, tableaux analytiques des variétés. Ce que n'avait réalisé aucun ouvrage français devenait ainsi abordable à tous : la détermination rigoureuse des variétés par les mêmes méthodes que celles des espèces. C'est, on peut l'affirmer sans crainte, un ouvrage unique dans la littérature botanique du monde entier. Mais il faut bien se rendre compte de son caractère : il ne peut remplacer une flore élémentaire, car il ne répète pas ce qui s'y trouve, mais il la complète et remplace toute une bibliothèque botanique à peu près impossible à acquérir par un simple particulier [3].

Venons maintenant aux *Flores* s'étendant à tout notre territoire. Il en existe deux groupes : les ouvrages de poche, destinés à l'herborisation, et les grands ouvrages de bibliothèque.

Des premiers, aucun n'est satisfaisant. Le plus ancien, Gillet et Magne, *Nouvelle Flore française,* gros in-12 de près de 800 pages, dont la 6e et dernière édition date de 1887 (Paris, Garnier), avait été fait très soigneusement, tout en pillant Boreau. Actuellement, il est très vieilli et ne sera plus réimprimé. L'éditeur l'a supprimé de son catalogue et a détruit le matériel. Gros in-12 encore de 800 et quelques pages, que la *Flore de France* d'A. Acloque [4]. Il manquait à l'auteur une suffisante familiarité avec les espèces françaises ; de sorte qu'elle n'est pas toujours très sûre, qu'elle est insuffisamment pratique, et à la fois incomplète et surchargée. Elle est peu utilisée par les botanistes. Mgr Léveillé, en 1906, a publié un petit volume [5] très portatif composé de tableaux dichotomiques devant conduire le lecteur au nom de toutes les espèces françaises. L'expérience a montré que la prétention était excessive. D'ailleurs l'insuffisance des renseignements fournis par le texte rend ce petit livre peu utilisable et peu instructif. Il n'est pas illustré, ce qui réduit encore son utilité.

Reste, dans ce groupe, G. Bonnier et G. de Layens, *Flore complète de la France et de la Suisse ;* grand in-8 illustré, considérablement inférieur à la *Nouvelle Flore* [6], et bien loin hélas ! de rendre les services promis dans les sous-titres. D'un format très gênant, beaucoup trop grand pour la poche, elle semble n'avoir été réalisée que par intercalation, dans la *Nouvelle Flore,* des genres et espèces étrangers à son territoire. Mais intercaler n'est pas assimiler. De sorte que même un botaniste très expérimenté n'arrive qu'exceptionnellement à déterminer une plante s'il part du commencement. Aussi les débutants doivent-ils éviter avec soin ce maquis. Il en va autrement lorsque l'on connaît déjà le genre, parfois la famille. Mais alors surgit un autre inconvénient

[2] Les vingt livraisons parues de 1924 à 1927 portaient ces titres et sous-titres : « *Complément de toutes les Flores manuelles.* » *Le Bréviaire du Botaniste. Florule de poche des Genres et Espèces complexes ainsi que de leurs Hybrides pour la Flore parisienne et les régions du Nord, du Centre et de l'Est de la France, à l'exclusion des Flores subalpine, alpine et maritime.* — Réunies en volume elles forment un in-16 de poche de 632 p., avec 565 figures : P. Fournier, docteur de l'U. P., *Flore complétive de la Plaine française. Genres complexes, Espèces collectives, Hybrides,* 1928, Lechevalier, 12, rue de Tournon, Paris 12e, 70 fr. ; cartonné, 80 fr. — Et aux bureaux du *Monde des Plantes,* 7, Allée des Belles-Vues, à Garches (S.-et-O.), où il est fait une remise au clergé.

[3] C'est dire que tous les genres n'y figurent pas, mais seulement ceux qui sont insuffisamment traités dans les ouvrages courants. — Aucun autre ouvrage au monde ne donne des tableaux analytiques des hybrides connus.

[4] A. Acloque, *Flore de France,* in-12 de 816 p., avec 2165 fig., 1894, Baillière, 19, rue Hautefeuille, Paris 6e, 36 fr.

[5] H. Léveillé, *Tableau analytique de la Flore française ou Flore de poche de la France,* petit in-18 de 622 p., Paris, 1906. (L'éditeur est disparu et je crois le livre épuisé). Mgr Léveillé travaillait beaucoup trop vite pour faire œuvre qui dure, pour ce qui est du moins de cette Flore.

[6] G. Bonnier et G. de Layens, *Flore complète portative de la France et de la Suisse pour trouver facilement le nom des plantes, sans mots techniques,* grand in-8 de 426 p., 5338 figures, s. d. Librairie générale de l'enseignement, Paris, 30 fr., cartonné 36 fr.

non moins grave. Les auteurs ont tellement réduit les espèces les unes aux autres, que la plupart du temps manquent justement les plus caractéristiques d'une région, celles que le botaniste a le plus d'intérêt, souvent, à rechercher. De sorte que la détermination fallacieuse à laquelle il arrive n'a d'autre effet que de lui masquer la véritable, la seule qui intéresserait la géographie botanique.

Forcément beaucoup plus réduit est le groupe des grands ouvrages de bibliothèque. Abstraction faite de Mutel [7], trois seulement entrent en ligne de compte, les Flores de l'abbé Coste, de Rouy et collaborateurs, de Bonnier continué par Douin. De ces ouvrages, les deux premiers sont sur le point d'être épuisés et atteignent déjà des prix presque aussi excessifs que celui du troisième.

La *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes* de l'abbé H. Coste a paru de 1901 à 1906, chez Paul Klincsick à Paris (n'existe plus). Elle est devenue de suite le manuel indispensable des travailleurs, professeurs, étudiants, et le livre préféré des amateurs. Elle possède en effet de très grandes qualités, sa simplicité, sa clarté, ses excellentes descriptions, ses figures, une pour chaque espèce, ses tableaux analytiques faciles et bien compris. Malheureusement elle a été en partie gâtée par l'obstination de l'éditeur à imposer à l'abbé Coste des limites étroites dont la science ne peut s'accommoder. De sorte que non seulement elle se borne aux grandes espèces linnéennes, et laisse de côté les variétés, mais, dans le premier volume surtout, laisse nombre d'espèces importantes sans les mentionner. Le *Supplément* si scrupuleusement préparé par l'abbé Coste n'a jamais été et vraisemblablement ne sera jamais publié, ce qui est profondément regrettable pour ce monument de la botanique française. On peut reprocher aussi aux dessins, faits sur échantillons d'herbier, de ne pas donner suffisamment une idée du port de la plante, de cet air général si difficile à saisir, mais si caractéristique et non moins éloquent que les caractères morphologiques plus précis. On ne saurait regretter l'abstention de l'éditeur qui, au lieu de pourvoir à une réédition et à un rajeunissement de ce beau travail, en livre les exemplaires à tous les caprices de la surenchère et de la spéculation des libraires d'occasion [8].

La *Flore de France* de Rouy [9] forme quatorze volumes in-8°, non illustrés, dont le premier date de 1893 et le dernier d'avril 1913. Elle a été complétée depuis par un *Conspectus* qui y apporte bien des modifications et des compléments. Ce grand ouvrage a été, et est encore, très combattu et très admiré. Très combattu des deux camps les plus opposés, d'une part des botanistes routiniers et amis du moindre effort, qui lui reprochent sa richesse de renseignements, de l'autre des vrais savants, qui admirent l'étonnant labeur d'où le livre est sorti, mais le voudraient plus parfait encore. Rouy, ce travailleur acharné, consacra sa vie, déjà très occupée par ailleurs, à la tâche formidable de réaliser la description de toutes les formes végétales signalées sur le territoire français, y compris les sous-espèces, qu'il appelle souvent à tort des « races », les variétés, sous-variétés et hybrides. Il lui fallut pour cela dépouiller un monceau d'imprimés et examiner des milliers et des milliers de plantes sèches. Le résultat fut que les omissions ou les erreurs furent de rarissimes exceptions dans son œuvre, et qu'il mit sous la main des laborieux une documentation d'une valeur incomparable. On peut voir, dans les grands ouvrages étrangers, les perpétuelles citations ou références qu'ils en donnent. Mais, à côté de cette richesse documentaire, il est clair qu'un si vaste travail donne lieu à diverses critiques. Nous ne dirons pas qu'il déroute le débutant, cela n'a aucune importance ; il n'est pas fait pour lui. Mais d'abord, il est très inégal. Dans les premiers volumes la méthode est oscillante ; Rouy hésite sur la place à faire aux sous-espèces et aux formes secondaires. Dans les derniers, par contre, il leur donne trop d'importance et prend plaisir à ériger en espèces signées de son nom de simples variétés écologiques ou des formes d'importance réduite [1]. D'un autre côté, ses tableaux analytiques sont assez souvent conçus et disposés d'une façon peu pratique, éparpillés à travers les pages d'un vaste genre, sans renvoi à la pagination. Rien de plus agaçant pour le botaniste pressé, je l'avoue ; mais pour utiliser Rouy, il ne faut pas être pressé. On ne peut nier enfin que, dans certains genres particulièrement difficiles, Rouy a quelque peu « pataugé, » si j'ose dire. Ses classements des Roses n'ont jamais satisfait que leur auteur ; ses *Hiera-*

[7] A. Mutel, *Flore française destinée aux herborisations ou description des plantes croissant naturellement en France, ou cultivées pour l'usage de l'homme et des animaux, avec l'analyse des genres*, 4 vol. in-18. Paris, 1834-1837, et un *Atlas* de 95 planches, représentant 650 espèces critiques. Passé au fonds Lechevalier. Cet ouvrage rend encore des services. Il se vend à très bon compte et se recommande vivement à tous ceux qui reculent devant l'achat de Rouy. Qu'ils se hâtent tandis qu'il en reste quelques exemplaires neufs, et avant la spéculation.

[8] Un débutant peut-il utiliser cette *Flore ?* Oui, mais seulement comme moyen de vérification et comme complément d'information. Autrement il s'y noiera. Il faut toujours partir des *Flores* régionales, et, partout où elle s'adapte à la région, de la *Nouvelle Flore* de Bonnier et Layens.

[9] G. Rouy et J. Foucaud, *Flore de France ou description des plantes qui croissent spontanément en France, en Corse et en Alsace-Lorraine*, Asnières et Rochefort, 1893 et suiv., puis Paris ; les t. VI et VII, 1900 et 1901, sont signés G. Rouy et E.-G. Camus ; au t. VI, les *Rubus* sont l'œuvre de l'abbé Boulay ; à partir du t. VIII, l'ouvrage est dû à Rouy seul. — G. Rouy, *Conspectus de la Flore de France ou Catalogue général des espèces, sous-espèces, races, variétés, sous-variétés et formes hybrides contenues dans la « Flore de France »*, in-8 de 320 p., Lechevalier, Paris, 1927, 40 fr.

[1] Il y a aussi quelques grosses méprises (*Campanula pulloformis*, par exemple, ou *Sisymbrium Costei*, établis sur de simples échantillons mal venus), des oublis (*Potamogeton rutilus*, par exemple). Sur divers points le *Bréviaire du Botaniste* le complète ou le rectifie.

cium relèvent souvent de la fantaisie, etc. Mais tout cela admis, tout botaniste sérieux tombera d'accord que, dans sa bibliothèque, Rouy est irremplaçable.

La dernière grande *Flore* française, qui atteint actuellement son achèvement, est la *Flore complète illustrée en couleurs de France, Suisse et Belgique* par Gaston Bonnier [2].

Elle aussi a ses qualités et ses défauts, comme toute œuvre humaine. Son principal avantage réside dans son illustration. Photographies coloriées, les planches reproduisent, avec leur aspect général et leur port caractéristique, toutes les espèces et sous-espèces importantes. Cela est particulièrement précieux en ce qui concerne ces dernières, dont il est souvent difficile de se faire une idée par les seules descriptions. D'ailleurs pour tout botaniste, même exercé, il est utile de trouver là l'effigie des espèces rares ou étrangères à sa région, qu'il pourra ensuite reconnaître au premier coup d'œil. Par contre, le procédé employé supprime les détails de structure si importants à connaître et que seul le dessin au trait permet de dégager. Quant au texte, il témoigne en général d'une très bonne connaissance des plantes elles-mêmes. Mais il est incomplet et ne donne qu'un choix parmi les sous espèces et variétés, ce qui est toujours gênant. Ce parti-pris ne peut guère échapper au reproche d'inconséquence, pour un ouvrage qui se dit « complet » et où la place ne manquait pas, puisque, pour des raisons commerciales sur lesquelles nous n'avons pas à insister, il s'agissait de délayer les descriptions le plus possible. On n'y a pas manqué d'ailleurs, et cela n'ajoute rien à la valeur de l'ouvrage. Il n'en constitue pas moins un bel ensemble, moins scientifique que Rouy, mais plus complet que Coste et qui rend des services aux meilleurs botanistes. Il n'y a pas de tableaux analytiques ; c'est la *Flore* en un volume qui doit en servir... même pour les espèces qui n'y figurent pas.

Nous ne pouvons terminer cette causerie sans dire un mot des herbiers. Ils sont l'instrument de travail indispensable au botaniste, et, s'il ne peut recourir à ceux des grands établissements publics, il doit s'en constituer un personnel. C'est le cas général. Nous n'insisterons pas sur la formation de l'herbier. Elle est expliquée dans toutes les *Flores* élémentaires. Voici seulement quelques conseils dictés par l'expérience. Dès le début, prendre le format normal (environ 44 centimètres sur 28), et non pas quelque petit format de fantaisie qu'il faudrait modifier plus tard en recommençant tout le travail [3]. Pour les botanistes économes, un journal plié en deux peut faire une excellente feuille pour contenir les plantes. Choisir des échantillons complets : racines, tige, feuilles, fleurs, fruit, chaque fois que la nature des objets le permet. Certes on ne mettra pas en herbier un Chêne ni un Potiron. Mais on pourra y mettre une coupe transversale de gland et une graine. Donner toujours sur l'étiquette des indications complètes : lieu et date de la récolte, nature du sol, altitude, exposition, origine s'il y a lieu, espèces environnantes quand cela en vaut la peine. Et ne pas jeter les plantes qui paraissent inanalysables ; ce sont souvent les trouvailles les plus précieuses, celles qu'un jour vous déterminerez avec étonnement ou sur lesquelles un spécialiste vous fixera pour votre joie. Et si, ce qui arrivera aussi, elles s'avèrent pour des banalités, vous y trouverez une précieuse leçon pour votre inexpérience.

[2] En 12 volumes in-4° de chacun 160 p. et 60 planches en couleurs, Orlhac, 4, rue Dante, Paris 5e. A partir du t. x, elle est rédigée par Robert Douin, Maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lyon. Son prix total s'établira aux environs de 1800 fr.

[3] Pour les Cryptogames, il n'y a pas d'inconvénient à adopter des formats plus petits.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Dans votre article du 29 janvier 1931, vous dites : « La liberté... serait en fait *violentée* si Dieu ne tolérait pas en quelques créatures le péché » (p. 70). S'il peut empêcher totalement le péché en quelques créatures (p. ex. la Sainte Vierge), pourquoi pas en toutes ?

2° Mais c'est surtout la dernière partie que je ne comprends pas très bien (p. 72). Il s'agit de savoir pourquoi un homme ne peut pas se convertir après sa mort, avec la grâce de Dieu. On répond que l'âme séparée du corps, d'un seul acte « qui épuise du premier coup sa puissance d'activité quant à la fin dernière,... s'arrête au bien qu'elle conçoit comme devant constituer pour elle cette fin et elle s'y fixe sans changement ultérieur possible. » — Excusez : il me semble que vous raisonnez comme si l'acte qui fixe éternellement le sort de l'âme était un acte de l'âme séparée du corps. Pourquoi le premier acte de l'âme séparée du corps, acte qui la fixe irrévocablement, serait-il *nécessairement* bon ou mauvais, suivant que le dernier acte qu'elle fit, étant unie au corps, fut bon ou mauvais ?

R. — Ad I. Nous avons donné, au cours de l'article, toutes les explications désirables. En deux mots, voici : La liberté, *qui est ici-bas conforme à la nature humaine*, comporte la possibilité de choisir le mal. Si, par un effet toujours réitéré et toujours efficace de la grâce divine, cette possibilité était, en fait, annihilée, l'usage de la liberté serait, en fait, dirigé en un sens opposé à ses exigences « connaturelles ». Il y aurait donc là une situation vraiment violente et anormale. Que Dieu, par une série ininterrompue de grâces efficaces, accorde le privilège de l'impeccabilité à quelques âmes, cela n'offense en rien la liberté humaine, dont l'exercice est normal dans une multitude d'autres âmes moins favorisées. Mais il faut que ce soit l'exception.

Ad II Nous n'affirmons pas que l'acte *qui fixe éternellement le sort de l'âme* est produit par l'âme après sa séparation d'avec le corps, ni que

cet acte est bon ou mauvais, suivant que le dernier acte qu'elle fit, étant unie au corps, fut bon ou mauvais ; nous disons qu'à l'instant de la mort, l'âme se trouve nécessairement ou dans *l'état de grâce,* ou dans *l'état d'aversion* de Dieu et qu'à l'instant même où, séparée du corps, l'âme prend conscience de cet état, comme il est possible de le faire à un esprit séparé, c'est-à-dire en un acte qui va droit au bien choisi comme fin dernière ; elle s'y fixe immuablement. Et pour bien comprendre qu'il n'y a pas deux actes successifs, mais un seul acte immobilisant à tout jamais un état préexistant, méditez cette explication du cardinal Billot : « Quand nous disons que l'âme du réprouvé, à sa sortie du corps, *reste à jamais immobile dans la disposition de volonté où la trouve le coup de la mort,* assurément il ne pouvait être question de l'attache aux biens qu'elle convoitait en cette vie mortelle, et dont l'appétit sera passé sans retour : plaisirs charnels, commodité des richesses, fins particulières de la luxure, de l'avarice, de l'orgueil mondain ou de toute autre passion d'autrefois, de quelque nom qu'on la nomme, et à quelque catégorie qu'elle appartienne. Mais *nous parlions de ce qui était la raison et la racine première de ces attaches au péché.* Mais nous parlions *de l'adhérence à la chose aimée par-dessus tout,* à la chose dont l'amour se subordonnait tous les mouvements du cœur *et était comme le pivot sur lequel tournait le libre arbitre en ses diverses et multiples déterminations.* Cette chose, dans le réprouvé, c'était le *moi ;* le moi érigé en fin dernière de l'existence ; le moi à satisfaire, même au mépris de Dieu, de sa loi, de ses préceptes, de ses commandements ; le moi constitué maître et seigneur aux lieu et place de Celui qui nous avait créés pour le louer, le révérer et le servir ; le moi, enfin, devenant après la mort le motif exclusif d'une pénitence pareille à celle de l'impie Antiochus, quand, sous l'étreinte du mal terrible dont il allait mourir, il regrettait, en raison non de la faute, mais uniquement de la peine, les monstrueux excès de son règne. » *(Etudes,* 20 août 1923, p. 396).

En bref, il n'y a pas de choix après la mort. A la mort, le choix est *déjà fait,* par l'état de grâce ou d'aversion dans lequel l'âme s'éveille à l'autre vie et se fixe nécessairement et à tout jamais.

Q. — 1° Une personne est sollicitée avec instance par quelqu'un (qu'elle se ferait un plaisir, en toute autre circonstance, d'obliger) pour déposer, en sa faveur, dans une affaire de divorce. Le prétexte, mis en avant pour la décider, est qu'il s'agit de sauvegarder l'intérêt de l'enfant de ce foyer désuni, en le soustrayant à la mauvaise influence indiscutable de sa mère.

Personnellement, appuyé sur Tanquerey, qui dit : « Licet ponere actum in se bonum aut indifferentem ex quo duplex sequitur effectus, alter bonus et alter malus, dummodo bonus non producatur mediante malo » et encore « Ut cooperatio sit licita, exigitur ut bonus effectus, ex cooperatione sequendus, non oriatur ab effectu malo, » je suis enclin à lui répondre : « Non licet. »

Qu'en pense l'*Ami ?* Serait-il de cet avis ?

2° Sylvia était mariée avec Titius. Celui-ci, peu sérieux, a demandé en vain la séparation ; il espérait avoir le divorce automatique au bout de trois ans.

Sylvia, poussée par un avocat, a demandé et obtenu le divorce, qu'elle regrette à présent. La maladie l'a fait réfléchir et aujourd'hui elle voudrait s'approcher régulièrement des sacrements.

A tout péché miséricorde, il me semble ; mais sa situation matrimoniale est connue de plusieurs. N'y aurait-il pas scandale à l'admettre aux sacrements ?

R. — Ad I. Non, cher confrère, l'*Ami* n'est pas de l'avis auquel vous inclinez.

Votre argumentation serait excellente si elle ne péchait point par la base. Vous supposez que la demande de divorce est intrinsèquement mauvaise, et partant ne saurait souffrir aucune exception. Or, il n'en est pas ainsi. Reportez-vous à la minutieuse réponse donnée dans l'*Ami* de 1926, p. 241, et vous verrez que le divorce civil n'est pas intrinsèquement mauvais, partant qu'on peut licitement le demander dans des cas très rares, exceptionnels, pour des raisons toutes spéciales et toujours très graves, et après avoir consulté l'Ordinaire.

La simple séparation de corps ne suffit pas toujours à écarter les dommages redoutés par ceux qui pourraient et voudraient s'en contenter. Ne serait-ce pas le cas de la personne en instance de divorce qui sollicite votre pénitent ? Si elle ne demande pas le divorce la première, elle verra l'éducation de son enfant confiée par le tribunal à son conjoint corrompu, indigne ou impie. Pour sauvegarder un intérêt aussi grave, elle n'a qu'une ressource : demander le divorce avant l'indigne. L'Eglise, en de telles conjonctures, l'autorisera.

Si la demande de divorce est licite, la déposition du témoin et la plaidoirie de l'avocat le seront pareillement. Il faut donc répondre : « *licet,* » et lever tout scrupule de votre client.

Ad II. Le cas de Sylvia est différent. Elle a demandé le divorce sans raison suffisante. Elle s'est rendue coupable de péché. Sa demande a été un scandale, car n'étant point contrainte par les circonstances, elle a par sa conduite laissé croire qu'elle faisait fi des lois divines et ecclésiastiques, qu'elle ne croyait pas à l'indissolubilité du lien conjugal et qu'elle méprisait les graves défenses de l'Eglise. Bref, elle a péché publiquement.

Sans doute, à tout péché miséricorde, mais *positis ponendis.* Avant d'être admise aux sacrements, Sylvia doit faire cesser le scandale. A vous de voir ce qui est possible. Mais puisque sa situation est connue de plusieurs, il faut qu'elle donne des signes de regret. Le meilleur serait de tenter une réconciliation avec son mari. Au moins elle peut déclarer publiquement qu'elle ne ferait plus ce qu'elle a fait, qu'elle serait heureuse de rencontrer une occasion de se réconcilier et de reprendre la vie commune, qu'elle le fera dès que la chose sera possible. Et puis, qu'elle ait une conduite chrétienne. A ces conditions, le scandale réparé dans la mesure du possible, les sacrements pourront lui être conférés publiquement.

Ajoutons cependant qu'une discrète réserve n'est souvent pas inutile, pour ménager les faibles. Souvent, dans la pratique, les personnes du genre de Sylvia ont intérêt à ne point faire ostentation de leurs communions et à passer plutôt inaperçues. L'humilité est toujours édifiante.

Q. — Titius, ayant déjà promis l'intention de la première messe qu'il doit célébrer après son ordination, est sollicité par un bienfaiteur de dire sa première messe pour celui-ci moyennant un *pingue stipendium*. Il voudrait pouvoir tenir sa parole et ne pas manquer le *pingue stipendium*. Le jour de l'ordination, pour être sûr de ne pas manquer son intention et dire la messe, il commence et achève avant l'évêque et les autres ordinands les paroles consécratoires. Que penser de son cas ? A-t-il droit en justice au *pingue stipendium ?*

R. — L'intention de Titius n'est pas des plus reluisantes. La fascination exercée sur son esprit par un « *pingue stipendium,* » à la veille de son ordination sacerdotale, ne laisse pas que d'exciter quelque surprise et d'éveiller quelque appréhension pour l'avenir. Mais le cas est théorique. Et nos jeunes séminaristes n'auront pas cette préoccupation de précéder leur évêque dans les paroles de la consécration, comme pour lui dérober le sacrifice. Car ils savent tous, d'abord, que prononcées un peu avant ou un peu après, les paroles des prêtres qui célèbrent ensemble, dès lors qu'il y a entre elles union morale, prononciation moralement une, suffisent à constituer ensemble le sacrifice. Ils savent mieux encore qu'étant donnée la valeur infinie du sacrifice, chacun d'eux perçoit le même fruit moyen et spécial qu'il percevrait s'il était seul à célébrer. Partant, chacun peut en faire l'application et en conséquence percevoir un honoraire : « Quare, dit Vermeersch, singuli celebrantes, probante Ecclesia, stipendium licite accipiunt. » *(Theol. mor.*, t. III, n° 257, b). Titius y avait donc droit, en justice, tout comme son évêque et chacun de ses confrères. Il n'a rien à restituer.

Q. — Existe-t-il des théologiens qui enseignent, à l'encontre de S. Thomas *(Sum. theol.*, IIIa, q. 54, a. 4) que les cicatrices des plaies de Notre-Seigneur n'existent plus réellement dans son corps glorifié ?

R. — Nous n'en connaissons point. L'évangile (Jo., XX, 25 sq.) enseigne explicitement que le Christ a gardé, après sa résurrection glorieuse, les cicatrices de ses plaies. Sans doute il aurait pu au moment de l'Ascension s'en défaire (cf. Janssens, *De Deo Homine*, t. II, p. 907, note 1) ; mais les Pères et les théologiens enseignent communément qu'il les conserve encore dans le ciel et qu'il les manifestera de nouveau au jugement dernier devant tous les hommes. Lisez à ce sujet Suarez, *De mysteriis vitæ Christi*, disp. 47, sect. 2, et Stentrup, *Soteriologia*, thèse 59. Au dire du P. Maurice de la Taille, qui a écrit quelques lignes sur les stigmates de la Passion (dans *Mysterium Fidei*, édit. de 1931, p. 172-173), un seul auteur aurait nié la conservation des cicatrices dans la gloire du ciel : c'est Guibert de Nogent, *De pignoribus sanctorum*, l. III, c. 4 *(Pat. lat.*, t. 156, col. 661).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

M. E. DE LA CROIX. *Retraite sacerdotale.* Tome III : Ce que Jésus est pour le Prêtre : Sa science. — Un vol. in-16 de 152 p., 9 f. — Maison du Bon Pasteur, 228, boulevard Péreire, Paris 17e.

Ce volume prévoit une retraite de cinq jours faite par un prêtre seul. On propose pour chaque jour quatre exercices : deux méditations, un examen, une prière. Chaque méditation remplit une dizaine de pages, et comporte de deux à quatre points. L'examen et la prière sont très brefs : une page environ pour chacun.

Le titre est un peu amphibologique : il s'agit de la science que doit posséder le prêtre pour être à la hauteur de son sacerdoce et de sa mission près des âmes ; c'est en Jésus, source et centre de tout ce qu'il doit savoir, que le prêtre ira la puiser. Telle est l'idée qui se développe à travers le livre entier.

Sous le nom de « directoire », l'auteur présente en une ou deux pages, au début de chaque journée, un aperçu du thème général des réflexions qui seront proposées ce jour-là, en les reliant au plan général du livre ; ce plan est lui-même donné dans un « directoire » général placé en tête du volume.

Une forte doctrine est exposée en termes concis et pieux. De nombreuses notes latines courent au bas des pages : elles appuient le texte par des citations variées, empruntées à l'Ecriture et aux Pères. Un grand amour pour Jésus (dont le nom est très fréquemment redit avec dévotion) et une connaissance approfondie des besoins des âmes sacerdotales ont inspiré ces pages. Comme les deux tomes précédents (cf. *Ami* 1925, p. 350-51), ce nouveau volume est appelé à faire le plus grand bien.

J.-M. RÉVIAL, curé-archiprêtre d'Aigueblanche. Saint Bernard de Menthon, *patron des Alpinistes*, avec préface de Mgr du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy. — In-8 de 102 p., 7 f. — Editions de la Revue *Les Alpes*, 10, rue Aimé-Berey, à Grenoble.

S. Bernard de Menthon est une des figures les plus attachantes de l'histoire de Savoie. Né près du lac d'Annecy, au château de Menthon, au Xe siècle, il fuit la veille même des noces auxquelles son père voulait le contraindre, et se réfugie de l'autre côté des Alpes pour se consacrer tout à Dieu. Désormais il exercera le ministère de la plus exquise charité sacerdotale en Lombardie, en Piémont, dans les Alpes surtout. Son œuvre, ce sont principalement les deux Hospices fameux qui perpétuent son nom : le Grand et le Petit Saint-Bernard, reliant, l'un, à 2.472 mètres d'altitude, le Valais suisse au Val d'Aoste, l'autre, à 2.188 m., la haute vallée de l'Isère à celle de la Doire.

M. l'abbé Révial ne s'est pas contenté de nous rappeler les traits historiques et légendaires de la vie de S. Bernard ; il retrace également l'histoire des deux cols, des deux Hospices, l'histoire de ces moines-prêtres, de ces frères convers ou « maronniers » qui continuent le geste paisible et désintéressé de leur fondateur et demeurent, après lui, la Providence visible

des pauvres, des malheureux, de toutes les victimes des hivers tragiques de la montagne. Dans ce récit, les chiens eux-mêmes du Saint-Bernard ont leur part méritée.

L'ouvrage se présente élégant, gracieux, orné de vingt-cinq gravures artistiques, sous les auspices d'une revue qui a entrepris de faire connaître aux Français les beautés des Alpes françaises. Nous profitons de la recension du « beau et bon livre » de M. l'archiprêtre d'Aigueblanche pour signaler et recommander à nos lecteurs cette revue mensuelle *Les Alpes*.

Comtesse de Kéranflech-Kernezne. **La femme de la Campagne** — In-12 de 280 p., 12 f. — Paris, Editions *Spes*.

Voici un ouvrage d'actualité, appelé à rendre de grands services à quiconque s'intéresse à la question si angoissante de la désertion des campagnes. Hâtons-nous de dire que l'auteur ne se place pas précisément à ce point de vue exclusif ; mais la lecture de son livre montre tout le parti qu'on peut en tirer pour enrayer ce mal.

Dans une première partie, nous voyons la part de la femme dans la production agricole et dans la prospérité rurale. L'auteur, qui vit au milieu des paysans et qui les aime, ne cache rien des épreuves et des responsabilités parfois excessives qui pèsent sur la femme des milieux agricoles. Et par là se trouve nettement soulignée l'une des causes de la désertion des campagnes pour les jeunes filles. Et si la femme déserte, qui retiendra l'homme ?

Sans revenir sur le passé, Mme de Kéranflech veut aller au plus pressé et indique les moyens à prendre pour enrayer le mal et le circonscrire. Ici, nous quittons les considérations générales pour apprendre, dans une seconde partie, de quelle façon on peut, on doit se mettre au service de la famille agricole. Une formation, une prise de contact sont les conditions préréquises de ce service. De là, une troisième partie sur les initiatives et organisations féminines en faveur de la famille rurale.

Nous ne pouvons évidemment descendre dans les détails de ce livre qui apparaît comme le résultat d'une longue intimité de vie avec les agriculteurs. Nous le recommandons tout spécialement aux prêtres des paroisses rurales : ils sont les directeurs nés des initiatives religieuses. Bien que les initiatives préconisées débordent, par leur objet même, le cadre de l'ordre religieux, il n'en est pas moins vrai que la morale et la religion occupent ici le premier plan.

Chanoine Francis Trochu, Docteur ès lettres. **L'admirable vie du Curé d'Ars.** — In-8 de 230 p., avec plusieurs gravures hors texte. — Lyon-Paris, Emmanuel Vitte.

Ce volume est un abrégé de la grande *Vie* du même auteur. Il est destiné, avant tout, aux humbles, aux enfants, à tous ceux que gênerait l'appareil critique. Il garde toutefois tout ce qu'il y a de vivant, de fécond dans la première *Vie*.

Mgr l'Evêque de Belley, dans une belle lettre-préface, dit quel bien fera cette biographie populaire : « Aux simples fidèles, elle ira porter l'exemple entraînant d'une existence strictement conforme à l'idéal évangélique. Alors qu'autour d'eux le monde se rue avec frénésie à la poursuite des richesses, ils verront notre saint pratiquer la plus austère pauvreté et n'estimer l'argent que dans la mesure où il peut aider à faire le bien. Ils le verront opposer au sensualisme de notre temps les plus rudes austérités et parfois les plus sanglantes immolations. Ils le verront s'humilier avec une sincérité si parfaite que l'esprit d'orgueil en sera chez eux diminué. Surtout, ils verront éclater en lui une telle charité que leur cœur en sera remué » (p. 11).

En lisant cette vie admirable à leurs paroissiens, aux enfants de leurs catéchismes, les prêtres se remémoreront la foi, la prière, l'apostolat, la mortification de leur saint patron et protecteur dans le ministère des âmes. Et avec Mgr de Belley, nous formerons le vœu que le livre populaire de M. le chanoine Trochu devienne classique dans les écoles, les catéchismes, les patronages, les cercles d'études et suscite, dans notre ardente jeunesse, des prêtres nombreux et vaillants qui marchent sur les traces du saint Curé d'Ars.

A. Huonder, S. J. **Aux pieds du Maître.** Traduit de l'allemand par le P. Maurice de Conthey, capucin. — Un vol. in-12 de 400 p., 15 f. — Mulhouse, Editions Salvator. 1933.

Les méditations du P. Huonder ont eu un succès très vif auprès du clergé allemand. Elles le méritent par leur brièveté nerveuse, par la pénétration du regard dans les profondeurs de la doctrine évangélique, par la variété des applications concrètes que peuvent en tirer les prêtres occupés au ministère pastoral. Le P. Maurice a donc eu raison d'en donner au clergé français une traduction ; celle-ci vise moins à la littéralité verbale qu'à l'exactitude du sens et à l'adaptation des phrases au génie de notre langue. Les « points » sont courts ; les mots essentiels sont imprimés en caractères gras ; ce qui facilite l'usage.

Signalons que la plupart du temps l'ouvrage attire l'attention seulement sur la Personne de Jésus dans l'Evangile, et laisse à l'initiative de celui qui médite tout le soin de tirer de là des conclusions pratiques et de se les appliquer : la besogne n'est donc pas entièrement mâchée d'avance.

Nous pensons aussi que le traducteur eût mieux fait de présenter au public français les 4 volumes de Huonder non pas dans l'ordre chronologique de leur apparition en Allemagne, mais dans l'ordre marqué par la succession des événements évangéliques. Le présent volume, qui traite de la vie publique de Jésus en commençant à son baptême dans le Jourdain, est en réalité le tome II, puisqu'un autre volume est consacré à l'enfance et à la vie cachée du Christ.

Sous cette forme nouvelle, l'ouvrage continuera sa brillante carrière, pour le plus grand bien spirituel de ceux qui l'utiliseront.

LITURGIE

Q. — 1° Après avoir distribué la communion aux fidèles, où le prêtre doit-il déposer le plateau qu'ils ont tenu pendant ce temps et qui contient (ou est censé contenir) des parcelles consacrées ? — Il doit, à mon avis, le mettre sur le corporal ; mais, ici et là, beaucoup de prêtres ne le font pas, et pourtant la précaution est logique et importante.

2° Pendant la messe, où doit se trouver ce même plateau hors le temps de la communion des fidèles ? Est-ce sur la crédence ou sur l'autel ? D'aucuns le laissent sur celui-ci et l'y dressent presque verticalement (d'une façon plus ou moins stable) contre le gradin où sont les chandeliers de l'autel. Cela me semble peu esthétique.

R. — Ad I. En attendant qu'après la distribution de la sainte Eucharistie aux fidèles, le prêtre procède à l'examen attentif — et, s'il y a lieu, à la purification — du plateau de communion, il doit, nous semble-t-il, traiter celui-ci comme il ferait d'un ciboire non purifié, et donc le déposer sur le corporal.

C'est ainsi que v. g., d'après tous les auteurs, après avoir, pendant la messe, distribué aux fidèles les saintes Hosties mises par lui pour cela sur la

patène, le célébrant doit, à son retour, déposer cette dernière sur le corporal [1].

Ad II. L'exposition du plateau de communion contre le gradin de l'autel ne paraît pas à approuver. Cela ressort du fait qu'il n'est pas dans l'esprit de l'Eglise que les vases sacrés, quand ils sont vides, soient placés à découvert sous les yeux des fidèles [2].

Le mieux serait qu'une fois examiné et au besoin purifié par le célébrant, ledit plateau fût porté à la crédence par le servant de messe. Là, il pourrait être abrité sous un petit voile ou renfermé dans une sorte de bourse.

Q. — Un curé a le droit, n'est-ce pas, de prendre l'étole pour prêcher ?

Celui qui le remplace pendant son absence, jouit-il du même privilège ?

Le vicaire, ou un autre prêtre quelconque de la paroisse, peut-il, lui aussi, user de la même faculté ?

Enfin, un curé aurait-il encore le droit de porter l'étole pour prêcher dans une paroisse autre que la sienne ?

R. — Nulle part, il est vrai, le Cérémonial des évêques [3] ne parle de l'étole pour le prédicateur ; mais la S. C. des Rites la permet expressément à celui-ci, — sauf pour une oraison funèbre (S. R. C., 14 juin 1845, n. 2888) [4], — là où telle est la coutume (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 21 ; 31 août 1867, n, 3157, ad 6 ; 11 mars 1871, n. 3237, ad 2) [5].

Or, dans la circonstance, comme dans toutes les autres [6], on doit tenir l'étole pour l'insigne du pouvoir d'ordre qui s'exerce *hic et nunc* dans une fonction sacrée [7], et non pour un emblème de la charge curiale ou comme une marque de juridiction. (Cf. S. R. C., 21 juillet 1855, n. 3035, ad 2) [8].

Il s'ensuit que là où, depuis longtemps, l'usage s'est établi pour les prédicateurs de prendre l'étole pour monter en chaire, cet usage peut être suivi non seulement par le curé, mais par n'importe quel autre prêtre dûment autorisé à prêcher. Ailleurs, tous, même le curé, doivent s'abstenir de prendre l'étole pour la prédication.

Q. — 1° Les archevêques titulaires reçoivent-ils le pallium ?

Si oui, quand et où peuvent-ils le porter ?

Si non, la dignité d'archevêque est-elle en réalité pour eux autre chose qu'un titre purement honorifique ?

2° Est-il exact que, comme il me semble l'avoir lu quelque part, les évêques des rites orientaux ont tous le pallium, mais orné de croix rouges au lieu de croix noires ?

R. — Ad I. Le pallium est l'insigne le plus élevé de la juridiction pontificale [1]. C'est pourquoi, bien qu'il convienne principalement au Souverain Pontife [2], il a été attribué aussi, — mais avec certaines restrictions [3], — aux métropolitains, pour indiquer le pouvoir archiépiscopal [4].

Dans la formule qui accompagne l'imposition officielle du pallium au métropolitain, il est dit : ... *Tradimus tibi pallium de corpore beati Petri sumptum* [5], *in quo est plenitudo pontificalis officii, cum archiepiscopalis nominis appellatione...* [6] A propos de ces dernières paroles, Mgr L. Gronier fait justement observer que le pallium « est un signe d'investiture... qui achève de confirmer l'élu dans sa charge, duquel dépendent son appellation, l'emploi de la croix [archiépiscopale], et l'exercice des principales fonctions pontificales... Le pallium est bien l'insigne principal de l'archevêque [7], et celui-ci a raison de le conserver dans un coffret artistiquement travaillé, *tanquam venerabile ipsius insigne, mysticis significationibus plenum, in quo tanta est antiquitatis veneratio et auctoritas*, suivant la recommandation du Cérémonial (l. I, c. XVI) [8]. »

L'archevêque ne peut faire usage du pallium que dans les églises de sa province, mais jamais hors de celle-ci, fût-ce du consentement de l'Ordinaire du lieu : « Metropolita uti potest pallio intra quamlibet ecclesiam, etiam exemptam suæ provinciæ... ; nullatenus vero extra provinciam, etsi Ordinarii loci consensus accedat. » *(Codex*, can. 277) [9].

Or, les archevêques titulaires n'exercent aucune juridiction sur le diocèse ni sur la province ecclésiastique dont ils portent le titre [10].

Il s'ensuit qu'en principe, « n'ayant pas de territoire, les archevêques titulaires n'obtiennent pas

[1] La règle générale est qu'un vase sacré (calice ou patène) non purifié ne peut être placé que sur un corporal. (Cf. Missel, rubr. pr. de la 2e messe du 2 novembre ; Rituel, append., *De Ssma Eucharistia).*

[2] Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie*. 14e édit., t. II, p. 620.

[3] Cf. l. I, c. VII, n. 4 ; c. XXII, n. 1-3 ; — l. II, c. VIII, n. 48.

[4] Dans ce cas, l'orateur ne doit pas même avoir de surplis. (Cérém. des év., l. II, c. XI, n. 10).

[5] L'étole du prédicateur doit toujours être conforme à la couleur du jour. (S. R. C., 31 août 1867, n. 3157, ad 6 ; 6 févr. 1892, n. 3764, ad 13).

[6] Cf. *Ami* 1924, p. 240, col. 1 ; — 1932, p. 32, col. 1.

[7] Cf. Bourbon. *Introduction aux cérémonies romaines*, p. 138 139, n. 201.

[8] Cf. *Collection authentique des décrets de la S. C. des Rites*, t. IV, p. 182-184, *Suffragium sup. decr.* 2588 ; — de Conny, *Des usages et des abus en matière de cérémonies*, p. 70 76.

[1] Sur le pallium, voir : Catalani, *Pontificale romanum*, t. I, tit. XIV ; — id., *Cœremoniale episcoporum*, l. I, c. XVI ; — Rinaldi-Bucci, *De insignibus episcoporum*, p. 60-72 ; — Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 5e édit., p. 404-410 ; — Battandier, *Annuaire pontifical*, 1899, p. 207-216 ; — Mgr L. Gronier, dans *Questions liturgiques et paroissiales*, 1923, p. 269-272 ; 1924, p. 73-74 et 110-111 ; — Dom Roulin, *Linges, insignes et vêtements liturgiques*, p. 203-209.

[2] Cf. Rinaldi-Bucci, *op. cit.*, p. 66 et 67.

[3] Cf. Pontifical, *De pallio ;* — Cérémonial des évêques, l. I, c. XVI, n. 3 et 4.

[4] Cf. *Codex*, can. 275.

[5] « Déposés sur le tombeau de S. Pierre, les *pallium* prennent le caractère des *brandeæ*, ou bandes d'étoffe qui, après avoir reposé sur le tombeau des apôtres et des martyrs, devenaient, par ce contact, vénérables à l'égal des reliques. » (Dom Gréa, *La Sainte Liturgie*, p. 111). — Cf. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne...*, art. Brandeum.

[6] Pontifical. *De pallio*.

[7] Cf. Abbé Rabotin, dans *Liturgia*, p. 329.

[8] *Questions liturgiques et paroissiales*, 1924, p. 111.

[9] Cf. Cérémonial des évêques, l. I, c. XVI, n. 3 ; — S. R. C., 8 août 1835, n. 2730.

[10] Cf. *Codex*, can. 348, § 1.

le pallium, dont ils ne pourraient pas se servir [1]. »

La dignité d'archevêque titulaire est donc purement honorifique; elle confère à celui qui la possède un droit de préséance sur les évêques autres que l'évêque diocésain [2].

Ad II. Au pallium de l'Eglise latine correspond, avec quelques différences pourtant, l'*omophorion* (ὠμοφόριον) des Eglises orientales [3].

Voici en quoi surtout l'*omophorion* diffère du pallium :

a) En Orient, l'*omophorion* est porté par tous les évêques indistinctement [4].

b) Il était primitivement en laine blanche, comme l'est encore le pallium de l'Eglise latine. « Mais, dit Mgr Battandier [5], les Orientaux cédant bientôt au faste, le firent d'une matière moins commune, remplaçant la laine par de la soie [6] et le couvrant de riches broderies. »

c) Alors que le pallium latin porte des croix noires [7], l'*omophorion* est brodé de petites croix d'autre couleur ou en or, et souvent, — particulièrement le grand *omophorion* [8], — surchargé d'ornements de tout genre [9].

Q. — Il me semble que, d'après les rubriques de la messe du Samedi Saint, les chantres chantent, au commencement, le *Kyrie eleison*, mais que le célébrant n'a pas à le réciter avant d'entonner le *Gloria in excelsis*. Ainsi ai-je fait jusqu'à présent.

Or, j'apprends que, dans d'autres églises, des confrères récitent néanmoins à l'autel, ce jour-là, le *Kyrie eleison*.

Qui de nous a raison ?

R. — Il est vrai qu'à prendre uniquement dans le Missel la rubrique propre du Samedi Saint, on serait tenté de penser, comme notre consultant, que, ce jour-là, le célébrant n'a pas à réciter le *Kyrie, eleison* avant d'entonner le *Gloria in excelsis*. On y lit en effet : « Hic cantores sollemniter incipiunt : *Kyrie, eleison*... Interim sacerdos... accedit ad altare : et dicto psalmo *Judica me, Deus*, cum *Gloria Patri*, facit confessionem, ut moris est, in loco consueto : deinde ascendens, osculatur altare, incensat more solito [1], et finitis a choro *Kyrie, eleison*, incipit solemniter *Gloria in excelsis*. »

Il est heureusement, dans d'autres livres liturgiques, des rubriques qui viennent compléter celle-ci.

On lit dans le Cérémonial des évêques (l. II, c. XXVII, n. 22) [2] : « Episcopus, postquam est albis paramentis paratus, facit confessionem cum ministris, more solito,... incensat altare, et incensatur ipse a diacono, et revertitur ad suam sedem, ubi, dicto *Kyrie, eleison*, cantat *Gloria in excelsis Deo, etc.* »

La rubrique du *Memoriale rituum* (tit. VI, c. II, § VI, n. 5 et 6) [3] est particulièrement explicite pour ce moment de la messe du Samedi Saint : « Celebrans... facit confessionem de more, cum Ps. *Judica me etc.* et *Gloria Patri* (cantoribus, seu choro, tunc incipientibus *Kyrie*). — Ascendit altare, completaque oratione *Aufer a nobis, etc.*, in ejus medio, dicit immediate *Kyrie, eleison*, ut alias, cum non legatur introitus. »

Aussi tous les auteurs [4] enseignent-ils que le Samedi Saint, à la messe solennelle ou simplement chantée, le célébrant doit, comme aux autres messes solennelles ou chantées, réciter à mi-voix le *Kyrie, eleison*.

Notre consultant voit par là que, sur ce point, ce sont ses confrères qui ont raison.

Q. — Doit-on ajouter un *alleluia* au verset *Panem de cœlo etc.* le jour de l'*Adoration perpétuelle*, soit aux vêpres solennelles du Saint-Sacrement, soit immédiatement avant la bénédiction du Saint-Sacrement ?

R. — La question ne se pose pas pour l'octave du Saint-Sacrement : il est certain, en effet, que, durant cette octave, le verset *Panem de cœlo etc.* comporte un *alleluia* final, soit aux heures canoniales, comme le marque expressément le Bréviaire, soit pour la reposition solennelle du Saint-Sacrement (cf. Rituel, tit. IX, c. V, n. 5; S. R. C., 11 mai 1878, n. 3448, ad 10, 1°), soit à la suite de la distribution de la sainte communion hors de la messe, — pourvu que ce ne soit pas immédiate-

[1] Mgr Battandier *(op. cit.*, p. 213) cite quelques exemples contraires, remontant aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. — De nos jours, le pallium est parfois accordé à certains évêques comme marque spéciale d'honneur, soit pour leur mérite personnel, soit pour leur siège. Mais l'usage en est alors restreint à des lieux et à des fonctions liturgiques déterminés. (Cf. *Ami* 1901, p. 296).

[2] Cf. *Codex*, can. 106, § 3, et can. 280 et 347.

[3] Sur l'*omophorion,* voir : R. P. Bernardakis, *Les ornements liturgiques chez les Grecs* (dans *Echos d'Orient*, 1901, p. 133 et 134); — Mgr Rahmani, *Les Liturgies orientales et occidentales*, p. 79; — R. P. Salaville, *Liturgies orientales*, p. 166-168 (dans ce dernier ouvrage, ce qui concerne l'*omophorion* est emprunté textuellement à l'article susmentionné du P. Bernardakis).

[4] Cf. R. P. Janin, *Les Eglises orientales et les rites orientaux*, 2[e] édit., p. 35-36.

[5] *Op. cit.*, p. 208.

[6] D'après le P. Bernardakis *(loc. cit.)*, l'*omophorion* est de la couleur de l'ensemble de l'ornement.

[7] Il semble qu'à l'origine les croix du pallium latin furent de couleur rouge. (Cf. Rinaldi-Bucci, *op. cit.*, p. 61, note 2).

[8] Cf. R. P. Bernardakis, *loc. cit.*

[9] Cf. R. P. Janin, *loc. cit.*

[1] L'encensement est prescrit parce que le Missel suppose que la fonction liturgique de ce jour est célébrée avec des ministres sacrés. — A moins d'un indult, il ne pourrait avoir lieu à une messe chantée sans diacre ni sous-diacre. (Cf. S. R. C., 18 mars 1874, n. 3328, ad 1; 7 déc. 1888, n. 3697, ad 3).

[2] Ce chapitre du Cérémonial des évêques règle la fonction liturgique du Samedi Saint accomplie par un évêque.

[3] Sur l'autorité du *Memoriale rituum*, voir *Ami* du 16 février 1933, p. 109.

[4] V. g. de Conny, *Cérémonial romain*, 3[e] édit., p. 318; — de Herdt, *S. Liturgiæ Praxis*, t. III, n. 65; — de Carpi, *Cæremoniale juxta ritum romanum*, part. III, c. X, art. II, n. 141; Martinucci-Menghini, *Manuale S. cæremoniarum*, part. I, vol. II, p. 250, n. 100; — Hægy, *Manuel de Liturgie*, 14[e] édit., t. II, p. 125, n. 420; — Moretti, *Cæremoniæ solemnium functionum Hebdomadæ majoris*, p. 156; — id., *Cæremoniale pro functionibus pontificalibus Hebdomadæ majoris*, p. 206, etc.